

Autour de la naissance de l'abbaye de Beauport

L'abbaye de Beauport, située actuellement sur le territoire de la commune de Paimpol, depuis l'annexion par celle-ci de Kéridy en 1960, fut créée très probablement en 1202, sur une terre qui relevait encore, au XIII^e siècle, de la paroisse de Plouézec. Elle faisait suite à un autre établissement, installé sur Saint-Rion, une île de cette côte de Goëlo¹, une vingtaine d'années auparavant, et qui sans doute avait périclité.

Fonder une abbaye est chose commune peut-on dire en cette fin du XII^e, début du XIII^e siècle, notamment dans la famille dite de Goëlo-Penthièvre : Bégard et Sainte-Croix de Guingamp, pour ne citer qu'elles, ont bénéficié des largesses de la famille.

Une telle fondation est souvent considérée comme le moyen le plus sûr de s'assurer une place confortable dans l'Au-delà. La formule « pour le salut de mon âme, celle de mes parents, mon épouse, etc. » est celle que l'on trouve le plus couramment dans les chartes de fondation. Raison officielle. Il en est d'autres, comme de se trouver un lieu de sépulture familial, ou, plus prosaïquement, développer ou mettre en valeur toute une région tant sur le plan matériel que spirituel, du défrichement à la récupération des dîmes sur les laïcs accapareurs ou enfin, et c'est sans doute le principal, faire une opération de prestige, un acte purement politique.

Beauport, c'est un peu tout cela.

Notre-Dame de Beauport – forme moderne pour Sainte-Marie de Beauport, « *Beata Maria de Bello Portu* » – est la dernière grande abbaye de cette partie nord de la Bretagne (Trégor-Goëlo-Penthièvre) fondée avant l'apparition des ordres mendiants à la fin du XIII^e siècle. La plupart des autres ont été créées dans le courant du XII^e siècle. De plus, Beauport est un couvent de chanoines suivant la règle de saint Augustin. Elle fait suite à d'autres maisons de ce style : Sainte-Croix de Guingamp (1130), Beaulieu (vers 1170) pour ne citer que les plus proches et celles avec qui elle aura des relations ; mais, nouvelle singularité, elle appartient à l'ordre de Prémontré, dont elle est la seule abbaye bretonne.

¹ Certaines chartes disent « *Armorica Goloie* » en « breton latinisé ».

Les sources sur cette création sont à la fois abondantes et parfois lacunaires. Trésor des Archives départementales des Côtes-d'Armor, le fonds de l'abbaye de Beauport représente cinquante-deux cartons, dont 370 à 380 chartes pour le seul XIII^e siècle. Concernant la période de fondation de l'abbaye, de 1185 (date approximative) pour la plus ancienne à 1206-1207, on compte seulement une trentaine de chartes.

Il n'y a pas de *Cartulaire* mais la plupart des chartes ont été publiées par J-H. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélémy en 1864 en forme de « cartulaire factice² ». Le livre-déal de 1746³ permet par ailleurs de combler certaines lacunes, mais pas les plus anciennes. Enfin, une douzaine de chartes avaient été déjà auparavant publiées par dom Morice⁴.

Un fondateur : le comte Alain de Goëlo

Le fondateur reconnu de Beauport est Alain dit souvent de Goëlo né vers 1150, mort en 1212. Il est le fils du comte Henri, le petit-fils d'Étienne, l'arrière-petit-fils d'Eudes, le fondateur de la lignée⁵. Ce dernier était lui même le fils du duc Geoffroy. Il joua un rôle politique important à côté de son frère Alain III, puis lors de la minorité de Conan II, et se constitua une véritable principauté dans l'ancienne Domnonée. Ses fils aînés (Brient, qui avait accompagné Guillaume en 1066, puis Alain le Roux et le premier Alain le Noir) furent à l'origine des possessions de la famille en Angleterre et notamment « l'honneur de Richmond⁶ ».

Le dernier de ses fils, Étienne, rassembla tout cet héritage qui fut à nouveau partagé entre ses trois fils, Geoffroi Boterel II, Alain « le Noir » deuxième du nom, et Henri, « le comte Henri », père de notre Alain⁷.

La période (car les dates sont imprécises) de fondation d'un établissement monastique sur cette côte de Goëlo, aboutissant à la naissance de Beauport, va de 1185 à 1202. Dans cette période, Alain de Goëlo apparaît comme l'homme fort de la famille. La mort de son père Henri (sans doute en 1184), l'héritage, reconnu plus tard en 1209, des droits de son cousin Geoffroi Boterel III comte de Penthièvre

² GESLIN de BOURGOGNE, Jules Henry et BARTHELEMY Anatole de, *Anciens évêchés de Bretagne : histoire et monuments*, 6 vol., Paris-Saint-Brieuc, Dumoulin/ Guyon, 1855-1879, t. IV, p. 8-13 pour Saint Rion et p. 45-228 pour Beauport.

³ Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 36 et 37.

⁴ MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 vol., Paris, 1742-1746, t. I, voir notamment pour l'époque de la fondation : col. 732-734, 796, et 843-844.

⁵ Nous renvoyons pour tout ce qui concerne la famille de Penthièvre à MORIN, Stéphane, *Trégor, Goëlo, Penthièvre : le pouvoir des comtes de Bretagne du X^e au XIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 406 p., voir plus particulièrement p. 55, figure 4.

⁶ *Id.*, *ibid.*, p. 116 sq.

⁷ *Id.*, *ibid.*, p. 122-123.

(dernier descendant de la branche aînée)⁸, concentrent sur lui les domaines et surtout les droits de la famille, et parmi ceux-ci, la prétention au titre de duc-comte de Bretagne. Son épouse Pétronille (parfois transcrit « Perronelle ») est citée plusieurs fois dans les chartes de Beauport, ainsi que ses deux fils dont Henri né en 1205⁹. Il a plusieurs frères dont Étienne, tôt disparu semble-t-il, Conan (qui semble très proche de lui et participe directement à la fondation de Beauport) et Geslin dit de Coëtmen.

À cette époque, la Bretagne est évidemment un enjeu important entre les Plantagenêts en pleine gloire et le Capétien (Philippe Auguste en l'occurrence) qui commence à s'affirmer. Le duché est régulièrement pris dans des crises de succession, d'autant que, pratiquement à la suite l'une de l'autre pendant presque toute la deuxième moitié du XII^e siècle, trois femmes, Berthe, puis la duchesse Constance, enfin Alix, se retrouvent officiellement à la tête du duché et bien sûr l'objet de toutes les convoitises politiques. De fait, à la fin de ce siècle les Plantagenêts ont mis la main sur la Bretagne. Geoffroy, fils du roi Henri II est l'époux de Constance. Arthur naît en 1187, juste après la mort de Geoffroy¹⁰.

Alain de Goëlo a manifestement d'abord opté pour les Plantagenêts¹¹. Une des preuves peut en être la charte concernant Saint-Rion et dont nous reparlerons, datée de l'année de l'avènement du roi Richard, 1189. Mais Richard meurt en 1199. L'assassinat d'Arthur par son oncle Jean sans Terre, le problème du mariage de sa demi-sœur Alix, la montée en puissance du Capétien font évoluer le comte de Goëlo. Il envisage même, avec l'appui promis de Philippe Auguste, en 1209, de marier son fils Henri, né en 1205, avec Alix (10 ans à l'époque). Hélas, Alain de Goëlo trépassa en 1212. Il est enterré dans l'abbaye de Beauport, ainsi d'ailleurs que sa femme Pétronille. L'inventaire de l'abbaye, en 1792, indique : « À chaque coté du sanctuaire, dessous les deux arcades qui conduisent à deux chapelles, deux tombeaux. Du coté de l'épître est présenté un seigneur qui est habillé en guerrier, son bouclier au bras et son épée le long du corps. C'est une statue en ronde bosse, en tuffeau sans épitaphe [...]. Du coté de l'évangile [...], un tombeau où est représentée une dame aussi en tuffeau, en ronde bosse, sans épitaphe¹² ». Le nécrologe de l'abbaye note le 19 juillet un service pour Pétronille et le 27 septembre un service pour Alain¹³. Les cendres

⁸ *Id.*, *ibid.*, p. 160.

⁹ MORVAN, Frédéric, « La Maison de Penthièvre (1212-1234) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXI, 2003, p. 21.

¹⁰ CHAUOU, Amaury, *L'idéologie Plantagenêt : royauté arthurienne et monarchie politique dans l'espace Plantagenêt (XII^e-XIII^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, 324 p.

¹¹ MORIN, Stéphane, *Trégor, Goëlo, Penthièvre... op. cit.*, p. 155.

¹² Cité, ainsi qu'un témoignage du XV^e siècle, par GESLIN de BOURGOGNE, Jules Henri et BARTHÉLÉMY Anatole de, *Anciens évêchés...*, *op. cit.*, t. IV, p. 43-44.

¹³ *Id.*, *ibid.*, t. IV, p. 225 et 227.

d'Alain de Goëlo à peine refroidies, le Capétien avait repris sa parole et promis Alix à un sien parent, Pierre de Dreux, dit Mauclerc. Quelques mois plus tard, ce dernier faisait hommage de la Bretagne à Philippe Auguste. Henri, fils d'Alain, encore mineur mais rival potentiel du nouveau duc, se voit confisquer l'essentiel de ses terres et on le connaît, ainsi que ses descendants, sous le nom d'Avaugour.

Alain de Goëlo, bien que très puissant seigneur, semble n'avoir jamais rien revendiqué directement pour lui. Curieusement, dans toutes les chartes de Beauport, il se désigne ainsi : « Moi Alain, fils du comte Henri ». Ce n'est qu'en 1207 qu'apparaît la formule : « seigneur comte Alain, » encore n'est-ce qu'une citation : « *sicut dominus comes Alanus eis dederat*¹⁴ ».

La création de l'abbaye

Le premier problème concernant la fondation de Beauport est celui de la date exacte. Les textes à notre disposition sont :

- un premier groupe de cinq chartes : une sans date entre 1184 et 1189, une de 1189, trois de 1198, classées par Geslin de Bourgogne dans le chapitre « Abbaye de Saint-Rion »,
- un deuxième groupe de vingt-six chartes de 1200 à 1206, concernant cette fois directement Beauport : une de 1202, une de 1203, trois de 1206. Restent une dizaine de chartes non datées, mais manifestement de la même période (annexe 1).

Lié à cette question de date, se pose un autre problème : celui des cinq premières chartes qui concernent de fait un autre établissement installé sur l'île Saint-Rion, qui relevait à l'époque de Perros Hamon, enclave du diocèse de Dol. Ces pièces ont toujours été considérées comme faisant partie du corpus des chartes de Beauport. Dès le courant du XIII^e siècle, l'une d'elles, qui portait semble-t-il un sceau intéressant, était montrée aux visiteurs de l'abbaye à titre de curiosité¹⁵.

De fait, sur cette île au large de Beauport, à une date inconnue mais sans doute vers 1185, Alain de Goëlo fonde une première abbaye et la dote (chichement peut-on dire, même si dans les années qui suivent immédiatement, d'autres donations vont intervenir et la charte de 1189 en est la confirmation) : l'île elle-même, quelques terres en Kérity et en Plouézec, quelques droits sur le sel, sur des sècheries, des pêcheries, quelques dîmes, un moulin, surtout des églises, bien énumérées dans une autre texte, celui de la confirmation du pape Innocent, datée du 28 avril 1198 : Lannevez et Perros Hamon, dont dépend d'ailleurs l'île dite Karo Enez (débaptisée et devenue Saint-Rion), Bréhat avec Benniguet, Lanvignec, toutes enclaves de l'évêché de Dol. De plus

¹⁴ *Id.*, *ibid.*, charte n° XXIX.

¹⁵ MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 843.

neuf autres églises, cette fois en Angleterre, dans l'évêché de Lincoln, *socca*¹⁶ de Waltham. Pour animer cette fondation, on y installe des chanoines augustins, venant de Saint-Victor de Paris, les mêmes qu'à Sainte-Croix de Guingamp.

Mais la date exacte de la création reste inconnue : « *Aedificavi* » (j'ai édifié, institué) dit Alain dans la première charte¹⁷. « Pour le salut de mon âme, celle de mes parents » (le comte Henri est mort – pense-t-on – en 1184). Cela n'est pas significatif. Cette formule répétée partout ne peut donner aucune datation précise. Elle peut aussi bien porter sur des personnes toujours vivantes, comme le fondateur lui-même, sur des personnes disparues depuis plus ou moins longtemps, parfois même pour le salut de l'âme de ses successeurs. Par contre, la deuxième charte d'Alain, bien datée de 1189 (année de l'avènement du roi Richard)¹⁸, comporte une mention qui laisse perplexe. On y parle de dons « *que ab antecessoribus meis et ab aliis hominibus in elemosinam predicto S. Rioni et fratribus illius loci data sunt*¹⁹ ». La question ne peut pas non plus être tranchée par l'étude des noms des témoins du premier texte : Geoffroy évêque de Tréguier, Geoffroy évêque de Saint-Brieuc, Raoul abbé de Bégard, etc. Nous touchons là d'ailleurs un problème des chartes de Beauport qui ne peuvent être, sur ce plan, comparées avec d'autres textes car c'est précisément dans ces mêmes actes que se trouve très souvent la première mention historique de tel nom de personne ou de lieu.

La question reste ouverte. On peut néanmoins penser – pure hypothèse – que la création de Saint-Rion était projetée avant la mort du comte Henri et que son fils Alain l'a réalisée.

Deuxième question : pourquoi Saint-Rion ? (sur l'île de Karo Enez²⁰). En fait c'est une allusion évidente à la tradition des fondations monastiques insulaires des siècles de l'immigration bretonne. On se cherche manifestement des ancêtres. Le patronage de saint Rion est dans la lignée de ceux de saint Maudez et de saint Budoc, institués fondateurs du monachisme sur la côte de Goëlo. Beauport se situe dans cette tradition qui se manifeste aussi par la garde des reliques de saint Maudez et de saint Rion.

¹⁶ Parfois transcrit *socha* (anglais : *soke*). La plupart des auteurs, à commencer par J.H. Geslin de Bourgogne et A. de Bathélémy citent le mot sans le traduire. Le dictionnaire Du Cange indique simplement qu'il s'agit d'une subdivision religieuse et administrative des comtés anglais.

¹⁷ GESLIN DE BOURGOGNE, Jules-Henri et BARTHÉLÉMY Anatole de, *Anciens évêchés...*, op. cit., t. IV, charte n° I (Saint-Rion) p. 8.

¹⁸ *Id.*, *ibid.*, t. IV, charte n° II (Saint-Rion) p. 9.

¹⁹ « dons faits audit Saint-Rion et aux frères de ce lieu par mes prédécesseurs et autres personnes ». Cette charte comporte par ailleurs une allusion aux « hommes qu'ils [les chanoines de Saint-Rion] ont amenés d'ailleurs » (« *quos aliunde adduxerint* »).

²⁰ On trouve aussi parfois « Guervénez », ou « Guirvinil », etc.

Pas de date de naissance, pas de date de décès. Le dernier texte dans lequel Saint-Rion apparaisse est daté du 1^{er} juin 1198²¹. Nous n'avons rien entre 1198 et 1202.

Dans une charte datée de 1202 (13 mars 1202 [n. st.])²², Alain de Goëlo annonce qu'il a créé une abbaye à Beauport. Or, dans la liste des donations faites, on retrouve tout ce qui formait les domaines de Saint-Rion, y compris l'île elle-même.

Les deux actes principaux, la charte d'Alain, précitée, du 13 mars 1202, puis la bulle du pape Innocent, datée, elle, du 12 novembre de la même année 1202, sont très précis. La différence fondamentale entre Saint-Rion et Beauport tient à plusieurs aspects :

- d'abord les possessions initiales de Beauport sont plus vastes, plus larges, s'étalent sur toute la paroisse de Plouézec (une des plus vastes du Goëlo à l'époque), mais aussi loin vers le sud jusqu'à Plouvara, Chatelaudren, Boquého (*Botchahou* lit-on dans la charte, ce qui correspond exactement avec la prononciation gallèse toujours en usage),
- mais aux églises de l'évêché de Dol et à celles d'Angleterre, inchangées, on ajoute six grosses églises de Goëlo de l'évêché de Saint-Brieuc (Pordic, Étables, Plouvara, Plélo, Plouha, Yvias) plus Plouagat en Trégor (avec ses annexes). La donation de Plouézec vient plus tard, en 1206 (annexes 2 et 3).
- enfin, il est bien noté que l'abbaye ainsi dotée se trouve désormais en Plouézec, « *in episcopatu videlicet briocensi*²³ ».

De Saint-Rion à Beauport

La réponse globale à toutes ces questions se trouve dans l'étude des autres chartes dont une de l'évêque de Dol, donnée à Tours, cette même année 1202, confirmée immédiatement par l'archevêque de Tours Barthélemy, entouré notamment des évêques de Rennes, Vannes, Nantes, Saint-Malo, Quimper et d'une délégation du chapitre de Dol²⁴. Tous font allusion à une « *controversia que vertebatur* » ou évoquent

²¹ GESLIN de BOURGOGNE, Jules-Henri et BARTHÉLÉMY Anatole de, *Anciens évêchés...*, *op. cit.*, charte n° 5 (Saint-Rion) p. 12, confirmation par le pape Innocent à propos d'une donation particulière (villa Buron et dîme des moulins de Châtelaudren).

²² Un autre acte d'Alain (*Id.*, *ibid.*, n° IV), à propos d'un accord avec ses sénéchaux de Goëlo, dit ceci : « [...] *de avena quam dedi abbacie mee Ste Marie de Bello Portu scilicet in crastino Sti Gregorii, anno ab I.D. 1202* » (« à propos de l'avoine que j'ai donnée à mon abbaye le lendemain de la Saint-Grégoire, année 1202 »).

²³ Ce n'est qu'au XIX^e siècle que la commune de Kéridy, glissant vers l'ouest, annexa un certain nombre de villages, dont Beauport, entre son territoire primitif et Paimpol, en échange d'ailleurs d'autres laissés à Paimpol. En 1960, le « grand Paimpol » a annexé tout Kéridy.

²⁴ La première de ces chartes, celle de Jean évêque de Dol, citée mais non publiée par GESLIN de BOURGOGNE, Jules-Henri et BARTHÉLÉMY Anatole de, *Anciens évêchés...*, *op. cit.*, p. 52 note 2, est mentionnée à cette date de 1202 dans le livre-déal de Beauport et existe en copie dans un « Mémoire de l'Abbaye de

un « *contencio* », un différend, entre l'évêque de Dol et l'abbé de Beauport à propos de Saint-Rion.

L'évêque de Dol, Jean, a eu beaucoup de mal à accepter le départ des chanoines de Saint-Rion et la création d'une nouvelle abbaye sur le continent juste en face. Mais, car il ne peut pas faire autrement, il accepte. Nous pouvons même dire qu'il capitule devant la nouvelle situation. Seule satisfaction pour lui, l'abbé de Beauport participera au synode de l'église de Dol chaque année.

Il paraît évident que la « fin de Saint-Rion » est un acte politique dans tous les sens du mot. La dernière charte de Saint-Rion date de 1198. Or, 1199 marque la fin des prétentions de l'évêque de Dol au *pallium* et au titre d'archevêque des Bretons. C'est à Tours que l'accord est signé devant la plus grande partie des évêques de Bretagne ; c'est à Tours que l'évêque de Dol, Alain de Goëlo et son notaire Guillaume Grua se sont rendus pour le sceller. Le texte est par ailleurs très clair. On y apprend même le nom du dernier abbé de Saint-Rion, Guillaume Canu, et des trois chanoines qui l'accompagnaient : Jean de Moubrai, Maingui et Geoffroi. Il y est dit aussi que Beauport gardera désormais les reliques (le chef) de saint Maudez, héritage symbolique s'il en est.

Alors, pourquoi ?

Premières raisons qui peuvent être invoquées : pour doter plus richement l'abbaye, il faut dépasser les enclaves de Dol, et se tourner vers les grosses paroisses « primitives » que sont Plouézec, Plouha, Plélo, Plouvara, Pordic et Plouagat (Pordic et Plouagat sont les paroisses de la famille si l'on peut dire)²⁵. Deuxièmement, l'île même de Saint-Rion est bien étroite, difficilement accessible et peu commode pour des chanoines appelés à se déplacer dans les paroisses.

Surtout, l'évêque de Dol venant de tout perdre, Alain peut penser qu'il n'est pas le meilleur allié. Mais il y a autre chose. Alain était encore, dans les vingt dernières années du siècle, favorable aux Plantagenêts et au roi Henri II. La charte de confirmation de Saint-Rion est bien datée de l'avènement du roi Richard. Henri II avait par ailleurs nettement pris position en faveur de Dol dans sa recherche de la reconnaissance par Rome de sa prééminence bretonne. Mais les temps ont changés. Henri est mort. La situation est nouvelle et Alain commence peut-être à penser que l'avenir est ailleurs...

Beauport en Bretagne pour servir à la confection de l'histoire de l'Ordre de Prémontré à laquelle travaille Monsieur l'abbé Hugo chanoine régulier de cet ordre [...] », Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 38.

²⁵ C'est en Pordic que se trouve Château-Goëlo, une des résidences probables de la famille, et c'est dans le sud de Plouagat, immense paroisse qui allait jusqu'à Saint-Fiacre et Seven-Léhart, que se trouve l'actuel « bois d'Avaugour ».

Quoi qu'il en soit, les trois derniers chanoines de Saint-Rion et leur abbé Guillaume dit Canu s'en vont et l'île rentre dans les possessions de Beauport, pour en faire un asile (« *ut sit minihy*²⁶ »).

On note toutefois que Beauport est bien l'héritière de Saint-Rion. Elle garde symboliquement ses reliques et celles de Maudez, récupérées à leur retour d'un voyage imprévu deux siècles plutôt, loin vers l'est, pour cause de débarquement normand²⁷.

Le projet initial est en revanche modifié. On a vu que Saint-Rion avait été confiée à des chanoines augustins de Saint-Victor de Paris. Alain fait venir cette fois des prémontrés. Il est certain que l'ordre est à l'époque en pleine expansion. Mais il est peu connu dans la région. Les premiers chanoines, menés par un certain Raoul, viennent de La Lucerne en Normandie, d'où les envoie l'abbé Ausgole. Beauport est donc fille de La Lucerne, seule de Bretagne et la plus à l'ouest d'un ordre dont l'origine se trouve dans la France du nord-est. On a pu penser un moment qu'il pouvait y avoir un lien de parenté entre Alain de Goëlo et l'abbé Raoul. C'est peu probable. Le seul Raoul « disponible » à l'époque dans la famille de Penthièvre (et associés) est Raoul II de Fougères, cousin germain d'Alain par sa mère Olive, sœur du comte Henri, mais homme de guerre et politique, croisé de 1163 à 1166, sénéchal de Bretagne, mort, certes en odeur de sainteté, mais avant 1200 et à l'abbaye de Savigny en Normandie²⁸. Par contre, un deuxième mari d'Olive, tante d'Alain, Guillaume de Saint-Jean, avait, quelques années auparavant, participé directement à la « re-fondation » de l'abbaye de La Lucerne. Mais la raison principale reste sans doute le prestige de l'ordre de Prémontré et la volonté d'Alain de maintenir une abbaye de chanoines réguliers pouvant desservir des églises, appelées plus tard prieurés-cures.

Pourquoi le nom de Beauport ?

Si l'on avait suivi les règles habituelles, l'abbaye se serait appelée Sainte-Marie de Plouézec. Beauport sur le plan toponymique ne préexiste pas à l'abbaye. C'est un nom donné, inventé, voulu par les fondateurs.

²⁶ L'expression est citée telle quelle dans le dictionnaire Du Cange et traduite par « asile ».

²⁷ Les chartes du début du XIII^e siècle ne font allusion qu'au chef de saint Maudez. Cependant le sceau de l'abbaye, est ainsi décrit dans les textes du XVII^e siècle : « Beauport porte de gueules à la nef d'or [...] chargée d'un archevêque en poupe, chappé et mitré [...] affronté d'un abbé [...] mitré et crossé en protie, qui sont saint Rion et saint Maudé ses patrons », Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 38, titres généraux « Fondation de l'abbaye de Beauport ordre de Prémontré par les Ctes de Goëlo et le sujet d'icelle ». Les deux reliquaires existent toujours dans l'église de Plouézec.

²⁸ MORIN, Stéphane, *Trégor, Goëlo, Penthièvre... op. cit.*, p. 182-183 ; NABUCET, Amélie, *Abbaye de Beauport, fondation et essor*, dactyl., mémoire master 2, Université de Rennes II, 2008.

En fait, on reste toujours dans la tradition revendiquée du monachisme celtique, revendication de filiation qui se développe aux XII^e et XIII^e siècles²⁹. La *Chronique de Saint-Brieuc (Chronicon briocense)* nous conte la triste histoire d'Azénor au sein d'or, épouse d'un roi de Goëlo dont elle avait eut un fils, Budoc³⁰. Après mille péripéties Azénor (la femme calomniée) et son fils Budoc se trouvent dans un tonneau en mer aux prises avec la tempête (« *Ne timeas mater quia dominus nobiscum est* »). De fait ils sont sauvés et « *ad hybernie litus et locum qui Bellus Portus dicitur est appulit* ». A. de Barthélémy³¹ pense avoir retrouvé ce lieu et cite « Aberfraw », qui existe bien, non pas en Irlande, mais au pays de Galles sur l'île d'Anglesey. D'autres situent ce lieu-dit Beauport près de Waterford sur la côte sud d'Irlande. Quoi qu'il en soit, élevé en ce lieu, Budoc en devint l'abbé avant de décider de repartir outremer en « *Britannia minor* » où il se serait installé sur l'île Lavret à Bréhat. « Les seigneurs de Goëlo qui, au commencement du XIII^e siècle, rattachaient cette légende à la dénomination de l'abbaye qu'ils fondaient auprès de Paimpol, se considéraient évidemment comme étant les descendants de l'ancien roi du Goëlo, père de saint Budoc, et ravivaient ainsi un souvenir de famille³². » C'est là l'unique raison pour laquelle Alain baptisa son abbaye de ce nom « *Bellus Portus*³³ », Beauport, gardé tel quel, jamais traduit en breton par les populations locales.

Le site de Beauport et les premières donations

Si les chartes d'Alain restent assez vagues sur la localisation exacte, celle du pape, la bulle du 12 novembre 1202 (récemment restaurée par l'atelier des Archives nationales) est un peu plus claire (annexes 1 et 2).

Il y est question de la « Terre-des-Oies » (« *Terra anserum* ») « entre le ruisseau de Correc et celui dit Utric, depuis la maison [?] jusqu'au fossé qui la ferme entre les deux ruisseaux en direction de la ville neuve³⁴ ». Tout est en place. Vaste terrain plat et assez marécageux, facilement envahi par la mer (tout le travail des chanoines sera d'endiguer les terres menacées, de réguler les cours d'eau), terrain se relevant vers le sud-ouest jusqu'à un plateau couvert de bois et de landes, culminant à 50 mètres. Alain, lui, n'exprime rien de précis sur la localisation, mais il énumère tous ceux à qui il a acheté des terres pour établir l'abbaye (au moins une dizaine

²⁹ CHAUOU, Amaury, *L'idéologie Plantagenêt...*, *op. cit.*

³⁰ MILIN, Gaël, « Sainte Azénor et le conte de la femme calomniée », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXVII, 1990, p. 303-320.

³¹ BARTHÉLÉMY, Anatole de, « La légende de saint Budoc et de sainte Azénor », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1866, p. 236 sq.

³² *Id.*, *ibid.*

³³ On trouve exceptionnellement dans certaines chartes « *de pulchro Portu* ».

³⁴ GESLIN de BOURGOGNE, Jules-Henri et BARTHÉLÉMY Anatole de, *Anciens évêchés...*, *op. cit.*, t. IV, p. 53 n° XIII.

de personnages). Il note que tout cela est dans la région de son château de Correc (un peu plus de 3 kilomètres vers le sud par le bois précité) pour lequel il se réserve son bois de chauffage. On est aussi de fait à 1 ou 2 kilomètre(s) de l'église de Kérity, à l'est et à 2,5 kilomètres de Paimpol, à l'ouest.

Une « maison » ?

On a beaucoup glosé sur la « maison » évoquée par la bulle d'Innocent III (« *a domo usque ad fossatum* ») ainsi que sur une phrase, qui revient dans plusieurs chartes, et où il est question « du bois pour construire de nouveaux bâtiments et réparer les anciens » (« *ligna ad facienda omnia edificia sua nova et reparanda vetera* »). On a tenté d'en faire beaucoup de déductions assez aléatoires pensons-nous, notamment à propos de la « salle au duc » qui serait la trace des « anciens bâtiments ». Des fouilles récentes ont montré qu'il n'en était rien. Si maison il y avait, elle a bien vite disparu à la construction de l'abbaye qui occupe sans doute tout le XIII^e siècle. Alain de Goëlo n'y fait d'ailleurs lui-même aucune allusion.

Pour ce qui est des biens donnés à l'origine, comme pour ce qui est des biens acquis plus tard, il est très difficile d'établir une localisation exacte. Par ailleurs, la latinisation des noms de lieux bretons dans les chartes rend encore plus aléatoire une reconnaissance moderne³⁵ : si l'on peut imaginer que *Runaudiam* soit devenu Runiou, que Karvenarhant est devenu Kernarhant, où chercher « *Villa Nova* » ? À Kernevez ou à Villeneuve ? Quelques noms plus identifiables surnagent : Runiou, Traou Briant, Villa Buron devenue actuellement Grange-du-Buron après s'être appelée Kerenburon (« *Caraburum* » écrit un copiste). Les premières donations en terres se trouvent essentiellement sur Plouézec (Annexe 3). On parle de landes, de bois, de prés, de pâtures. Certaines terres semblent déjà avoir été bornées : dans la charte de donation, Alain indique : « *totum dominium circa prefatum nemus positum quod per mettas et fossata dividi ab alia terra*³⁶ ». Il y a aussi des moulins³⁷ un peu partout sur le Leff jusqu'à Châtelaudren et Plouvara. Mais aussi beaucoup de droits sur le sel, les sècheries, le poisson, sur l'avoine, sur les moutons, leur laine et leurs peaux, etc. Sous réserve d'inventaire plus exact, il semble que les chanoines possédaient, du moins au XIII^e siècle, plus de droits que de terres. Les prémontrés du Goëlo ne sont pas des défricheurs à proprement parler.

³⁵ Une seule charte évoque la question de la langue parlée en Goëlo à l'époque. Un bref du pape Innocent de 1208 (*Id.*, *ibid.*, t. IV, n° 32, p. 65) fait allusion à la nécessité d'avoir des desservants connaissant l'idiome local, tant dans les paroisses anglaises que dans celles de Bretagne, *Id.*, *ibid.*, t. IV, p. 65, n° XXXII. Par ailleurs, les chartes de Beauport n'ayant jamais fait l'objet d'un *Cartulaire* connu, elles ne comportent aucune glose marginale concernant des mots éventuellement bretons, en dehors du fameux « *ut sit minihy* » et de l'expression « *armoria Goloie* ».

³⁶ « Tout le domaine autour dudit bois, que j'ai délimité des autres terres par des bornes et des fossés ».

³⁷ ATTAL, François, *Beauport, une abbaye de Prémontrés en Goëlo : aménagement de l'espace côtier du XIII^e au XV^e siècle*, Perros-Guirec, La TILV. 1997.

Et Paimpol ?

Paimpol est citée dès les premiers textes, pour le droit de minage (mesure) sur le sel et le poisson. Ce n'est encore certainement qu'un village, dépendant soit directement de Plounez, soit de Lanvignec (c'est relativement important car Lanvignec est du ressort de l'abbaye de Beauport). Mais ce village a probablement déjà une économie autonome. Si on mesure quelque chose, c'est qu'il y a achat et vente, et une bonne partie de ce commerce tourne autour du sel et du poisson. Il y a enfin un autre indice, plus direct, de l'activité naissante de Paimpol. Dès 1202, Conan, frère d'Alain, cède aux chanoines de Beauport une « foire de trois jours, vendredi, samedi et dimanche, à l'octave de la Pentecôte » avec tout ce qui y est attaché³⁸. Cette foire devint plus tard, à Paimpol, ce qu'on appela la « Foire aux Moines ». Un point intrigue cependant. Dans sa donation, Conan dit que la foire en question se tient à Beauport (« *apud bellum portum existentem* »)... Sans doute glissa-t-elle plus tard vers le port de Paimpol, certainement plus adapté à une foire que le site de l'abbaye.

Mais ce qui fait le cœur des donations à Beauport, ce sont les églises et paroisses. Il est d'ailleurs difficile de distinguer les deux termes qui sont indifféremment employés. Il s'agit bien sûr de donations du droit de présentation, mais aussi des avantages matériels attachés, y compris des dîmes et revenus divers. Rappelons-les (annexe 3) : les quatre ou cinq enclaves de Dol, les six grosses paroisses de Goëlo, plus Plouézec (en 1257, on ajouta la paroisse de Lanfains), plus Plouagat et la moitié de Goudelin en Trégor, plus les neuf églises situées en Angleterre dont il faut bien dire qu'en dehors des actes de donation, elles disparaissent très vite des textes primitifs³⁹. C'est dans ces églises que réside la véritable richesse, à la fois matérielle et spirituelle de Beauport. Mais les chartes du XIII^e siècle restent très souvent trop vagues notamment à propos des chapelles dépendant des paroisses susdites. Pour deux ou trois nommées (Saint-Rion en Plouézec, Saint-Rion en Plourivo, Saint-Macaire en Mohon dans l'actuel Morbihan), bien d'autres restent dans l'ombre, sources évidemment de conflit avec les évêques de Saint-Brieuc ou de Dol, conflits sans fin, surtout avec le plus proche, celui de Saint-Brieuc. Les excommunications pleuvent dès le XIII^e siècle, les évêques en question ayant beaucoup de mal à admettre que les paroisses détenues par Beauport leur échappent quelque peu.

En conclusion, la fondation de Beauport se place dans un contexte particulier. Celui de l'affirmation de toute une lignée qui, en ce début du XIII^e siècle, est incarnée par un homme dont on peut dire qu'il a dû marquer son temps dans cette région de

³⁸ Charte citée et recopiée de nombreuses fois, MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires...*, op. cit., t. 1, 796 ; GESLIN de BOURGOGNE, Jules-Henri et BARTHÉLÉMY Anatole de, *Anciens évêchés...*, op. cit., t. IV, p. 49, n° v.

³⁹ On peut noter néanmoins que, s'agissant formellement de biens de famille, Alain ne fait cette donation qu'avec l'accord explicite de ses frères Conan et Etienne. Conan confirmera lui-même dans une charte particulière.

Goëlo et au-delà, dans toute la Bretagne. Par ailleurs, on ne peut ignorer qu'elle fait partie aussi du mouvement de diffusion des mythes de l'immigration bretonne et de ce qu'on peut déjà appeler le celtisme (même si cela peut paraître anachronique), dont les prémices existent dès les XII^e et XIII^e siècles avec la diffusion de la légende arthurienne. La naissance de Beauport se place dans cette tradition. Entre Plantagenêts et Capétiens, les seigneurs bretons cherchent leur équilibre, quitte à s'inventer leurs propres références.

Au-delà, les chartes de Beauport détiennent encore beaucoup de secrets cachés. Il reste à les découvrir.

Yves LE BONNIEC
vice-président des Amis de l'abbaye de Beauport

RÉSUMÉ

Il est convenu de dire que l'abbaye Notre-Dame de Beauport, de l'ordre de Prémontré (« *Beatae Mariae de Bello Portu, Praemonstratensis ordinis* ») est créée entre 1200 et 1202, sur cette rive de Goëlo plus tard dénommée anse de Beauport, jouxtant le lieu-dit « la Terre-des-Oies », sur la paroisse de Plouézec, à la limite de celle de Kéridy et non loin d'un village de pêcheurs déjà nommé *Pempol*.

Les sources sur cette création proviennent exclusivement des Archives départementales des Côtes-d'Armor, où sont conservées 370 à 380 chartes pour le seul XIII^e siècle, mais seulement dix-huit datées de 1202, les plus anciennes connues. La plupart de ces chartes ont été publiées en 1864 par J.-H. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélémy.

Il y eut de fait deux abbayes successives : Saint-Rion d'abord, puis Beauport créée sans doute moins de vingt ans plus tard, par Alain dit de Goëlo. Il est le fils du comte Henri, de la première maison de Penthièvre. La famille est très impliquée dans les soubresauts de la lignée des comtes-ducs de Bretagne, sur fond de rivalité entre les Plantagenêts et Philippe Auguste.

Le passage de Saint-Rion à Beauport est difficile à saisir, par manque de sources. Les chartes doivent être interprétées. On peut cependant penser à des problèmes d'implantation matérielle sur Saint-Rion, sans négliger des questions plus politiques liées la fin des prétentions de l'évêque de Dol au *pallium*, à partir de 1199.

Par ailleurs, Saint-Rion, puis Beauport son héritière, restent aussi, dans l'esprit des créateurs, baignés par le souvenir plus ou moins mythique des premiers moines venus d'outre-mer. Le nom de Beauport lui-même y fait écho.

Les possessions temporelles autant que spirituelles de Beauport sont dispersées sur toute la côte de Goëlo, mais surtout sur un territoire partagé entre l'évêque de Saint-Brieuc et les enclaves de celui de Dol, source non négligeable de conflits.

Annexes

Annexe 1 – Les premières chartes de Beauport

n°	auteur	objet	observations	à	date
SR 1	Alain, fils du comte Henri	donation de Saint-Rion		1189	?
SR 2	Alain, fils du comte Henri	confirmation de l	« <i>doma que ab antecessoribus</i> »	Rome, St-Pierre	28 avril 1198
SR 3	Innocent, pape	querelles entre prêtres à Plouagat et Boquého		1198	
SR 4	abbés de Bégard et Sainte-Croix	confirmation Villa buron et moulins de Châtelaudren			
SR 5	Innocent, pape	donation de Beauport	date donnée par n°004	Beauport	1 ^{er} juin 1198
001	Alain, fils du comte Henri	confirmation des biens de Beauport		Beauport	13 mars 1202
002	Joscelin, évêque Saint-Brieuc	<i>idem</i>			1202
004	Alain, fils du comte Henri	accord avec sénéchaux de Goëlo	contient date de n° 001	Beauport	1202
005	Conan, fils du comte Henri	donation, foire à l'octave de la Pentecôte	« <i>apud Bellum Portum existentem</i> »	Beauport	12...
006	Conan, fils du comte Henri	donation de gerbes, et deux moulins sur le Leff		Beauport	1202
007	Suhart, fils du vicomte Eudes	confirmation donations d'Alain à Beauport			12...
008	Suhart, fils du vicomte Eudes	donation de deux mesures de sel à Plenevinire ?	aucune allusion à Beauport	Beauport	1202
010	Jos. év. Saint-Brieuc, et G., Tréguier	échange entre Sainte-Croix de Guingamp et Beauport			
011	Geoffroi, évêque Tréguier	donation des églises de Châtelaudren			
012	Barthelemy, archevêque Tours	confirmation accord sur Saint-Rion	copie du XVIII ^e siècle		
0121	Jean, évêque de Dol	accord avec Beauport sur Saint-Rion	vidimus de 1291	Tours	1202
0122	Barthelemy, archevêque Tours	confirmation de toutes les églises de Beauport	copie du XVIII ^e siècle	Tours	1202
013	Innocent, pape	confirmation donations d'Alain à Beauport	sauf églises	Latran	12 novembre 1202
014	Innocent, pape	confirmation des exemptions de Beauport			14 novembre 1202
015	Alain, fils du comte Henri	donation des églises d'Angleterre			1202
016	Conan, fils du comte Henri	<i>idem</i>			
0161	Conan, fils du comte Henri	<i>idem</i>	copie du XVIII ^e siècle, datée 1202		1202
017	Guillaume, évêque de Lincoln	<i>idem</i>	Lincoln		1203
018	Alain, fils du comte Henri	donation moitié de l'église de Goudelin			
019	Eudes, fils Derrien de la Roche	confirmation de la précédente			
020	Alain, comte	donation de l'église de Plouézec			
021	Olivier, archidiacre de Goëlo	confirmation, donation église de Plouézec			
022	Eudes, f/ Pagan doyen de Goëlo	<i>idem</i>	« en présence de Joscelin évêque »		1206
023	Guillaume, doyen St Brieuc	<i>idem</i>	allusion à une « ancienne querelle »		1206
024	Eudes Herlant, chantre de Saint-Brieuc	<i>idem</i>	allusion à « <i>inopinata morte</i> » de Joscelin		
025	Alain, fils de Males et al...	<i>idem</i>	mêmes termes que précédente		
026	Guillaume, évêque Saint-Brieuc	donation d'une terre en « Kaercrest »	mêmes termes que précédente	Châtelaudren	1206
			par Bertrand Belédent		

notes

Les numéros SR 1 à 5 concernent les chartes classées par Geslin de Bourgogne dans le chapitre Saint Rion

Les numéros à 3 chiffres correspondent à ceux en chiffre romains donnés par Geslin de Bourgogne

Les numéros à 4 chiffres indiquent d'autres chartes, sur les mêmes sujets et provenant surtout de copies du XVIII^e siècle (Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 38)

Annexe 2 – Les premiers biens de Beauport

Tableau établi d'après les trois principaux actes de donations ou confirmation des biens, droits et églises visés dans la charte de donation d'Alain (GESLIN de BOURGOGNE, Jules Henri et BARTHÉLÉMY Anatole de, *Anciens évêchés...*, *op. cit.*, t. IV, n° 1), dans la confirmation de l'évêque Joscelin de Saint-Brieuc (*Id.*, *ibid.*, n° II), et dans la bulle du Pape Innocent (*Id.*, *ibid.*, n° XIII)

*Note : Les biens ayant appartenu à Saint-Rion sont signalés par **

Beauport et son alentour immédiat

- au lieu dit Beau-Port, paroisse de Plouézec
- l'endroit dans lequel elle est située (Alain ne nomme pas cet endroit, mais indique comment il l'a acquis)
- la Terre-des-Oies, la terre qui est entre le ruisseau (*aqua*) de Correc et le petit cours d'eau (*rivum*) d'Utric, que l'on appelle Terre-des-Oies, depuis la maison jusqu'au fossé (*fossatum*) qui le ferme entre les deux ruisseaux en direction de la Ville-Neuve
- l'île Saint-Rion dite Guervenez* en tant qu'asile avec tout ce que la mer découvre autour
- l'île Benniguet*

à Plouézec et Kérity

- la Villa de la Comtesse aïeule du comte Alain, nommée La Villa Buron*
- le champ de Marie*
- le moulin de la Comtesse* plus un autre moulin situé à coté, le Moulin-Neuf
- les dîmes de la paroisse de Plouézec*
- le revenu d'avoine sur Plouézec*
- la laine et les peaux des moutons du comte Alain*
- le bois de Plouézec* (bois Durant ?) sauf le chauffage « modéré » du château de Correc
- tout le domaine situé autour dudit bois et qui est délimité par des bornes et des fossés
- les droits forestiers et leur revenu pour lesdits bois et pour la villa dite Ville-Brehant (Traou Briand)
- la terre dite Runaudiam (Runiou) et les landes qui la borde à l'ouest, et d'autres landes jouxtant le bois cité plus haut, en dessous du bois jusqu'au ruisseau de Correch avec les prés le long du même ruisseau
- l'emplacement de deux pêcheries (*in mari*) (près de la « maison » des chanoines)
- la terre qu'on appelle Corveia*

les droits divers

- les droits sur le sel et le revenu des sècheres de Kérity* et Plouézec
- droits sur les foins
- à Paimpol le revenu du droit de mesurage, les droits sur le sel et les poissons*
- le bois de construction et réparation qui leur est nécessaire dans toutes les forêts de Bretagne appartenant au comte
- dans ces mêmes forêts le droit de pasnage (relatif aux porcs) et de pâturage (autres animaux)
- à Plouvara le moulin aux Chiens*, et tout le fief d'Orguen de Mézières*
- à Châtaudren, toutes les dîmes des moulins à blé et à foulon*
- 10 livres sterling par an sur le manoir de Ravendale « *ad vestituram canonicorum* »

les églises

- enclaves de Dol : Kéridy*, Lannevez* et son annexe Perros*, Bréhat*
- en Goëlo six églises : Pordic, Étables, Plouvara, Plélo, Plouha, Yvias
- en Trégor : Plouagat et ses dépendances (Châtelaudren, Boquého) ainsi que la moitié de celle de Goudelin (donnée en fait en 1203 : GESLIN de BOURGOGNE, Jules Henri et BARTHÉLÉMY Anatole de, *Anciens évêchés...*, *op. cit.*, t. IV, n° XVIII)
- en Angleterre, évêché de Lincoln, « socca » de Waltham, neuf églises* : Toussaints de Waltham, Brinoloby (Barnoldby), Belesbi (Beelsby), Hauteclève (Hatcliff), Brigelai (Brigsley), Ravendale, Alenardebi (Halensardeby), Besopi (Besoby), Hauwardebi (Hawaldeby).

Note : une charte de Conan frère d'Alain ajoute Gondrebi (*Id, ibid.*, t. IV, n° XVI)

Annexe 3 – Les paroisses relevant de Beauport au XIII^e siècle